

# Apposition et dislocation : la séquence pronom + lexique + clitique

Mylène BLASCO-DULBECCO\* & Sandrine CADDEO\*\*

\**Université de Clermont II*

\*\**Université de Provence*

Apposition et dislocation sont des constructions syntaxiques dont les frontières demeurent parfois floues. Malgré quelques points communs inhérents au statut syntaxique et sémantique de l'élément disloqué ou apposé, les deux structures ont des propriétés différentes relatives à l'ordre des mots, à la détermination du nom et aux catégories grammaticales concernées. Mais, nombreuses sont les études qui, en privilégiant le critère sémantique ou en s'appuyant sur la notion très générale de détachement, font un amalgame des deux structures. En nous appuyant sur une étude distributionnelle d'un corpus d'exemples oraux attestés et d'exemples écrits, nous proposons d'examiner ces constructions et de montrer que, dans certains cas, leur apparition simultanée dans la même construction verbale est comme obligatoire.

La description fera apparaître la pertinence de divers critères : le type de pronom tonique et la fonction du pronom clitique ; la position par rapport au verbe (préverbale ou postverbale) ; l'ordre d'apparition des éléments, les effets sémantiques qui varient en fonction de la présence ou de l'absence du pronom tonique et du type de déterminant du nom.

## 1. Critique d'une approche par amalgame

### 1.1. Petit état de la question

La comparaison entre élément détaché et apposition apparaît avec Damourette & Pichon (1911-1950). Ils proposent d'assimiler les deux constructions d'une part lorsque l'élément détaché n'est pas prépositionnel et ce, qu'il y ait un pronom de reprise ou non (1) et d'autre part lorsque

l'élément détaché est en relation avec un sujet ou un complément « direct » (2) :

- (1) **Moi**, ma tante ? vous êtes la meilleure personne du monde quand vous voulez (Baron, cité par Damourette & Pichon)
- (2) **Elle** s'éveille en ce moment, **la forêt** (Daudet, cité par Damourette & Pichon)

En effet, dès lors qu'il n'y a pas de préposition, les auteurs considèrent que l'élément détaché peut s'attacher « syndestiquement » à n'importe quel terme de la phrase ; il est donc considéré comme un « complément ambiant » c'est-à-dire qu'il « flotte dans l'atmosphère sémantique de la phrase sans concourir à son organisation ». Ainsi, les compléments ambiants sont assimilés aux appositions qui englobent par ailleurs tout élément qui ne serait pas construit par le verbe.

En 1944, Bally fournit une analyse des différences mélodiques. Il est le premier à distinguer la segmentation de l'apposition. Les constructions qu'on analysait avant comme des « appositions aux pronoms personnels atones conjoints » rejoignent les faits de segmentation. La segmentation inclut tous les phénomènes décrits dans les grammaires du 20<sup>e</sup> siècle sous le terme de « construction segmentée » ou « projection des actants » (Tesnière, 1959). Une structure segmentée « découpe une proposition en segments » ; elle intègre toujours un pronom clitique :

- (3) **Moi**, je les adore, **les enfants** (Bally, 1944 : 85)

Pourtant, presque toutes les grammaires scolaires des années 1960-1970 analysent encore *Pierre, il est venu / je l'ai vu, Pierre* comme une apposition d'un syntagme nominal sur un pronom. Dupont, (1985 :10) note que « on méconnaissait le caractère particulier des pronoms atones conjoints (...), et surtout le fait que, en fin de phrase, les segments comme *Pierre* n'ont pas la mélodie d'une apposition ».

Cette analyse persiste chez Wilmet (1996) qui intègre dans les appositions des énoncés du type : *des bateaux, j'en ai pris beaucoup*. Il s'agirait d'une apposition nominale au pronom *en*, partant du principe qu'un N supprimable est une apposition. Le rapport entre le thème et le rhème de ce type de phrase serait un rapport dit de prédication seconde directe avec pause, c'est-à-dire une « prédication facultative (...) qui confère au thème la fonction d'opposé et au rhème celle d'apposition » (Wilmet, 1996 : 516, §3.3.2.).

Pour ce qui est de la cooccurrence des deux constructions dans un même énoncé, les grammairiens mentionnent les appositions avec dislocation dans les parties traitant de la dislocation. Riegel *et al.* (1994 :

Apposition et dislocation : la séquence pronom + lexique + clitique

201) notent, par exemple, que les pronoms personnels disjoints qui s'emploient comme sujet détaché ou non peuvent être suivis d'une relative ou d'une apposition (ou autre) :

(4) Toi qui sait tout [ ... ]

(5) Lui, toujours si discret [ ... ]

Dans Grevisse-Goosse (1993), l'apposition avec pronom n'est clairement mentionnée qu'une fois : « le pronom peut avoir une apposition » (§334 Rem. 2) en renvoi à la partie « Autres éléments subordonnées au pronom » (§353a), où l'on ne trouve que des exemples avec *qui*, clitiques objets et sujets :

(6) Souvent, pour s'amuser, les hommes d'équipages/ Prennent des albatros, vastes oiseaux des mers, / **Qui** suivent, **INDOLENTS** **COMPAGNONS DE VOYAGE**, / Le navire glissant sur les gouffres amers (Baudelaire, Fleurs du Mal, Albatros)

Un exemple de type *lui + lex* illustre les « redondances expressives » (§367) où l'auteur fait remarquer « qu'un même terme peut se trouver représenté trois fois (...) » :

(7) T'es rien c ... Ferdinand ! qu'il me crie, **lui Arthur**. (Céline, Voyage au bout de la nuit)

L'apposé au pronom aurait également un rôle d'explicitation (Cf. « Redondances dues au souci de clarté », §366, c).

Au final, Grevisse-Goosse fait une distinction bien marquée entre les appositions avec pronoms clitiques, qu'il considère comme des phénomènes de subordination, et les appositions avec pronoms toniques qui appartiennent au domaine de l'expression.

## 1.2. Brève confrontation des définitions

La confrontation des définitions de chacune des structures étudiées ici fait apparaître des critères définitoires ou descriptifs qu'il convient de commenter.

### a. Le détachement

Dislocations et appositions partagent la propriété de « détachement » mais comme le souligne très justement Combettes (1998 : 10) :

« Ni au plan théorique, ni au plan psychologique, on ne peut s'appuyer sur cette étiquette de "détachement" pour conclure trop rapidement qu'il y a transformation, dislocation, d'une construction première. Il convient de

considérer ce terme comme un terme commode, pratique, pour rendre compte d'un certain type de construction, caractérisé par un fonctionnement particulier ; ( ... ) »

Dans cette optique, et tout particulièrement pour la dislocation, nous concédons qu'il y a détachement du seul fait qu'un élément n'occupe pas de fonction syntaxique clairement identifiable, qu'il n'entre pas dans la rectio du verbe. Cependant, pour nous, qualifier un élément d'« élément détaché » ne suffit pas à lui restituer une fonction syntaxique identifiable par renvoi à une construction d'origine.

#### b. La coréférence

Le critère de la coréférence est à utiliser avec la même précaution que celui du détachement. Bien que souvent évoquée pour définir l'apposition et établir une relation systématique de « reprise » entre les deux éléments dans la dislocation, la coréférence est un critère que tout le monde s'accorde à trouver flou. Nous le considérons trop réducteur pour la description de l'ensemble des structures à apposition ou dislocation. Nous nous attachons à éviter une description qui ferait de cette caractéristique un critère définitoire et qui engloberait de ce fait nombre de structures sous la même analyse. En revanche, nous sommes persuadées, vu la distribution des dislocations en français parlé, qu'un groupe d'entre elles induisent systématiquement une relation coréférentielle entre les deux éléments.

#### c. Les catégories

Dans la dislocation comme dans l'apposition, différentes catégories<sup>1</sup> d'éléments s'entassent sur une même position syntaxique. Lorsqu'il y a cooccurrence des deux structures, interviennent :

- les clitiques (ou *pronoms atones*). Ils sont collés au verbe et représentent une de ses constructions possibles (type *leur*) ;
- les semi-lexicaux (ou *pronoms toniques*). Ils sont également des indicateurs de constructions du verbe mais ils ont des caractéristiques du lexique (type *eux*) ;
- les éléments lexicaux (*les sans-grade*) :

(8) Mais puisqu'on ne **leur** en demande pas compte, à **eux**, **les sans-grade**, puisqu'ils se découvrent nombreux, éberlués et ravis dans l'aigreur, puisque celui à qui ils donnent leurs voix focalise l'attention

<sup>1</sup> Dans l'apposition, on rencontre des éléments de même catégorie mais nous ne traiterons pas en détails de ces cas dans cet article.

Apposition et dislocation : la séquence pronom + lexique + clitique

par ses éruptions, puisque sur toute chose ses avis sont recherchés avec une déférence craintive, ils se sentent libérés des pesanteurs de la morale sociale qui entravait leur ego. (Monde Diplomatique 9203 : 8)

Dans l'Approche Pronominale (Blanche-Benveniste *et al.*, 1987), on part de l'idée qu'une place syntaxique n'existe qu'une fois et que, s'il y a plusieurs éléments qui semblent se rapporter à la même place, il faut leur donner des statuts concernant l'instanciation de ces places, s'interroger sur la répartition des rôles et l'analyse à adopter. Dans l'apposition et dans la dislocation, les catégories grammaticales en cause ont des conséquences sur le nombre d'éléments possibles pour une seule fonction syntaxique.

Dans certaines dislocations, la cooccurrence du pronom clitique et du groupe nominal ou du pronom tonique instaure une relation de « double marquage » d'une fonction syntaxique :

(9) mais j'ai dit mais moi je **lui** donne pas tort à **ma** fille (Demay 16, 9)

On peut considérer l'élément disloqué comme une projection sur l'axe syntagmatique, comme un étalement du paradigme ; il permet la lexicalisation de la place syntaxique remplie par le clitique et autorise ainsi à représenter une seconde fois la fonction grammaticale au moyen de l'élément disloqué. Dans cette relation de double marquage, les deux éléments cooccurents entretiennent une relation de coréférence (Blanche-Benveniste *et al.*, 1987 : 83 ; Blasco-Dulbecco, 1999).

Dans l'apposition, l'identification des rôles des différents éléments reste très complexe. Une des définitions récentes de l'apposition proposée par Forsgren (1988 : 138) permet de dégager au moins deux éléments qui ont une fonction l'un par rapport à l'autre : « une *base* (terme régissant ou recteur) » et « un élément appositif (terme régi) ». Reste à définir si le second élément est syntaxiquement de même niveau que le premier et si l'on est en présence d'un ou de deux constituants.

Il est tentant de considérer que le syntagme nominal apposé au pronom semi-lexical fait bloc avec lui. Dans un exemple avec un objet prépositionnel, on dirait que *à vous, le premier magistrat du pays* est équivalent à *à vous* :

(10) Et à qui donc dénoncerai-je la tourbe malfaisante des vrais coupables, si ce n'est **à vous, le premier magistrat du pays** ? (Zola, *J'accuse*)

L'élément lexical apposé n'est donc pas un élément construit par le verbe. Or la préposition peut être répétée devant le syntagme nominal :

(11) Elle pensait **à lui, à Léon**. Elle eût alors tout donné pour un seul de ces rendez-vous, qui la rassasiaient. (Flaubert, *Bovary*)

Dans ce cas, peut-on encore parler d'apposition ? Si nous considérons qu'une des propriétés de l'élément apposé est de ne pas avoir de position marquée auprès du verbe, la réponse est non. Mais dans le cas des rections non prépositionnelles (sujet ou objet), rien ne permet d'affirmer que le second élément est à un autre niveau syntaxique que le premier. Le pronom et le syntagme nominal (lorsqu'il est déterminé) se rencontrent dans des positions similaires sans être cooccurrents.

Les exemples suivants illustrent des cas de dislocation avec apposition (a), de dislocation du pronom (b) et de dislocation d'un élément lexical déterminé (c) :

- cas de sujet :

(12a) **il** devenait un des maîtres de la terre, **lui, le fils des deux pauvres paysans de Canteleu**. (Maupassant, Bel ami)

(13b) dis mais au fait pourquoi **il** est devant moi **lui** (Clément 14, 4)

(14c) alors **ils** partent à 55 ans **les mecs** (La Navale 31, 5)

- cas de l'objet non prépositionnel :

(15a) Raynaud, toujours inquiet parce que tous les jeunes chefs de toutes les jeunes écoles poétiques doivent **le** détester, **lui, le Chef de l'Ecole Romane**. (Renard, Journal)

(16b) ma femme me dit euh elle me elle **me** elle me scandalise **moi** quand je la vois agir (Lash 19, 26)

(17c) les grands passent aux toilettes mettent leur manteau vont dans la cour et par contre nous **les** passons aux toilettes **les plus petits** (Charnay 18, 6)

Il faut donc raisonner autrement. Comparons trois exemples avec constituant objet prépositionnel : dans l'un, le pronom support est en double marquage avec un clitique (18), dans le second, le support de l'apposé est un nom (19), dans le troisième, la préposition est répétée devant deux syntagmes nominaux consécutifs (20) :

(18) « Quelle est cette dame ? » demanda-t-elle d'une voix brève. Il n'avait aucune raison de **lui** cacher le nom, **à elle, sa bienfaitrice**. Il se pencha à son oreille. « La baronne Sandorff ... Oh ! il y a longtemps qu'elle tourne autour ! » (Zola, L'Argent)

(19) ouais donc j'ai décidé de te parler **de mon copain Chris le copain américain que je me suis fait l'année dernière euh à Paris** (Christ, 1, 1-2)

(20) et elle a demandé à Sébastien **à un ami à elle** (Caddéo, Adulte, conversation)

Apposition et dislocation : la séquence pronom + lexique + clitique

La confrontation des exemples révèle des contraintes distributionnelles liées au nombre d'éléments possibles sur une même position syntaxique. Ces contraintes sont une conséquence des catégories grammaticales en cause. Le tableau<sup>2</sup> suivant montre clairement que si un élément clitique marque déjà la place d'un complément prépositionnel auprès du verbe (position 1), il faut s'attendre à une seule autre réalisation possible de cette même position, sous forme d'un constituant prépositionnel, avec un semi-lexical ou un élément lexical (position 2).

Si la place auprès du verbe n'est pas marquée par un clitique, la position prépositionnelle peut se réaliser à plusieurs reprises sous forme lexicale<sup>3</sup> (position 1 et 2) :

Position 1		Position 2		Position 3
<i>clitique</i>	<i>lexique</i>	<i>pronom</i>	<i>lexique</i>	<i>lexique</i>
lui reprocher		à lui,		-- le dissident du régime
de te parler			de mon copain Chris	-- le copain américain
elle -- a demandé	à Sébastien		à un ami à elle	

Au-delà de deux éléments disloqués, il y a donc « saturation syntaxique » (position 3) dans les cas de double marquage. La fonction syntaxique ne peut pas être marquée par plus de deux éléments à la fois : pour un pronom clitique, on n'a qu'un seul élément lexical ou semi-lexical couplé. La présence systématique de la préposition rend compte du lien syntaxique avec le verbe recteur et du lien coréférentiel avec le pronom clitique, ce qui explique que nous ne puissions rencontrer plusieurs éléments disloqués après le verbe qui feraient intervenir différents référents :

(21) ? la maîtresse **lui** a fait ça **au petit David à son frère**

Le deuxième constituant, marqué ou non par une préposition, paraît bien être à un niveau différent du premier. Mais cela ne prouve pas encore qu'il fait bloc avec le premier élément.

<sup>2</sup> La notation [--] symbolise une place vide.

<sup>3</sup> Nous avons montré (Blasco, 1998) qu'un semi-lexical, en position postverbale, fonctionnait étroitement avec le clitique.

d. La contiguïté

Dans certaines constructions, un élément lexical, porte sur un clitique sujet ou objet, dont il est éloigné, sans avoir les caractéristiques d'une dislocation, ni d'une apposition :

- (22) oui d'accord mais est-ce qu'il a des draps mous ou durs parce que **lui il** est très maniaque **mon fils** (Pavray, 40, 3-6)
- (23) les enfants connaissent la mort **nous** elle **nous** fait peur **les adultes** (Caddéo, Adulte, oral public T.V.)

Dans le premier exemple rien ne nous permet de dire si la dislocation concerne *lui* et *il* ou *il* et *mon fils*. L'élément apposé peut être alors soit *lui*, soit *mon fils*.

Dans le second exemple, l'analyse devrait pouvoir être la même. Mais comme nous le disions précédemment, dans les dislocations à droite, le syntagme disloqué référant à un pronom clitique de type *lui* ou *en*, est toujours marqué par une préposition. De ce fait nous pouvons avancer que *nous* pronom tonique est l'élément disloqué alors que *les adultes* est l'élément apposé.

Même s'il est éloigné de son support, cet élément, ou groupe d'éléments, flottant présente des propriétés proches des éléments « posés à côté ». Le critère de la discontinuité qui figure dans d'anciennes définitions et qui semble pourtant être contraint par la catégorie du support mériterait une attention particulière. Grevisse (1993) aborde brièvement le sujet sur l'épithète détachée : « Les épithètes se rapportant aux pronoms personnels conjoints ne peuvent les suivre immédiatement. » (p. 549 : 352c). Et il fait un lien avec les appositions avec pronom : » N.B. – Lorsque le support est un pronom personnel conjoint, les contraintes sont les mêmes que pour les épithètes. » (p. 549 : 353).

Sans aller plus avant dans le traitement de cette question, nous dirons que l'analyse se complique quand il y a non contiguïté des éléments concernés. Interviennent alors, semble-t-il, la question de la détermination du syntagme nominal, la question de la cooccurrence d'une dislocation et d'une apposition, et la question de la fonction syntaxique observée (sujet ou complément).

Dans le cas où l'on ouvrirait la définition de l'apposition à des segments discontinus, nous pourrions avancer que l'élément apposé ne dépend d'aucun des constituants dans lequel il semble prendre place. Il porte sur une catégorie, ce qui lui laisse une relative autonomie que ne partagent pas les éléments en double marquage.



Apposition et dislocation : la séquence pronom + lexique + clitique

En résumé, cette confrontation permet de dégager des différences fondamentales :

<b>Dislocation de type « double marquage »</b>	<b>Apposition</b>
<i>Phénomène de détachement</i>	<i>Phénomène de détachement</i>
Le critère de la coréférence est définitoire de la construction	Le critère de la coréférence est uniquement descriptif
Une seule position syntaxique réalisée par deux catégories, c'est-à-dire un seul élément dans la dépendance du verbe mais une position syntaxique remplie deux fois	Une seule position syntaxique réalisée 1 fois avec une relation de dépendance complexe avec un élément 'périphérique'
Deux éléments dans la construction	Au moins deux éléments dans la construction
Pas de contraintes de contiguïtés	Ce sont des éléments « posés à côté » mais pas « tout à côté »

La confrontation des définitions conduit à s'interroger sur le bien-fondé d'une analyse qui amalgamerait les deux structures de par les ressemblances sémantiques ou le caractère détaché du segment apposé ou disloqué.

## 2. Apposition avec pronom disloqué

### 2.1. Quelques caractéristiques remarquables

#### 2.1.1. Les classes de pronoms

Nous proposons trois classes de pronoms regroupés selon leurs comportements dans la dislocation et dans l'apposition<sup>4</sup> :

- Les pronoms *moi* et *toi*. Ils sont toujours couplés au clitique parce qu'ils ne peuvent pas apparaître en sujet direct. La présence d'un élément lexical apposé ne modifie pas cette propriété :

<sup>4</sup> Toutes ces caractéristiques seront décrites plus précisément ultérieurement, de façon plus précise.

- (24) Vous ne savez pas quelles ont été mes tortures! Non! cela ne pouvait durer un jour de plus, et, d'ailleurs, vous n'ignorez pas que, durant tout le voyage, **moi, le second de ce navire**, j'ai été traité comme un chien! (Verne, Révoltés de la Bounty)
- (25) le Portugal c'est un pays qui bouge - et qui va bouger et d'ailleurs **moi je** pense que bientôt euh on on verra le Portugal d'un oeil différent (Boavi 29, 15)
- Les pronoms de troisième personne (*lui, elle, eux, elles*). En double marquage, leur présence ou leur absence change le statut de la partie lexicale. Dans la suite *clitique+pronom+le SN*, le nom est un apposé (26) ; dans la suite *clitique+nom*, il est un élément disloqué (27) :
- (26) Aziyadé ne dit plus rien pour me retenir, bien qu'elle ait compris peut-être que cela ne serait pas tout à fait impossible ; mais **elle** sent par intuition ce que cela doit être qu'une vieille mère, **elle, la pauvre petite qui n'en a jamais eu** ; (...) (Loti, Aziyadé)
- (27) **Ils** faisaient la queue **les clients**, ils arrivaient avec des bidons plein le coffre. (Le Monde, Sarraute, 04.91)
- Les pronoms *nous* et *vous*. Ce sont leurs traits de complexité qui les distinguent des autres pronoms. Composés « par un ensemble de personnes simples différentes (...) » (Blanche-Benveniste, 1987b : 17), ils demandent souvent d'être précisés :
- (28) Et puis, comme le répète invariablement Leïla, "**nous, les Palestiniens**, on a plus de raison de s'entendre avec les Israéliens qu'avec le roi Hussein et ses bédouins" ... (Monde Diplomatique 9105 : 20 ; 21)

La question est de savoir si les pronoms sont obligatoires lorsqu'il y a un élément nominal apposé sachant qu'à côté des exemples précédents, l'on trouve :

- (29) **les Français on** a tendance à pas mal employer les les onomatopées comme euh toc toc euh clic clac les choses comme ça (Verlan, 2, 14)

S'agit-il encore d'une apposition ou peut-on parler de construction disloquée ?

### 2.1.2. Les propriétés lexicales

Le syntagme nominal, dès qu'il est apposé au pronom, a toujours le trait [+animé]. Le nom appartient à une liste de classes lexicales

Apposition et dislocation : la séquence pronom + lexique + clitique

relativement closes (à peu près 7 ou 8)<sup>5</sup> observable dans toutes les appositions nominales : rôle professionnel, parenté familiale ou sociale, noms de nationalités ou d'habitants (*Français, Marseillais*), noms collectifs ou d'institutions (*municipalité*) ; rôles « sociaux » (*propriétaire, adjoint*) ; termes génériques (*femmes*) ; noms qui désignent une gradation d'âge (*enfant, cadet*). A l'inverse, dans la dislocation, le nom peut avoir le trait sémantique [± animé] et il n'y a pas de restriction de classes :

(30) **les retraites privées** maintenant ça compense (La Navale 29, 15)

(31) **ce type-là** c'était un capitaine allemand (Clement 1, 7)

C'est donc une contrainte imposée par le pronom lui-même.

### 2.1.3. Valeur du pronom dans l'énoncé

Qu'il soit ou nom suivi d'un terme apposé, le pronom disloqué avant le verbe marque un contraste par rapport au reste de l'énoncé. Il « semble viser essentiellement la désignation d'un élément distingué parmi d'autres de son espèce ; comme s'il exprimait une sorte de contraste ou d'insistance » (Blasco-Dulbecco, 1999 : 180).

(32) j'ai connu Edith Piaf – Edith Piaf je l'ai connue euh ben **moi je** jouais dans un orchestre **elle elle** chantait dans les cours à ce moment-là (Malefond 2, 4)

(33) je voyais mes cousins bon ils avaient plein de jouets bon **moi** aussi j'avais des jouets mais pas autant qu'**eux** (Boavi 37, 13)

(34) **moi** en tant que militant j'aurais plus apprécié le en première page les problèmes de la sécu (La Navale 66, 13)

Cette observation avait déjà été faite, entre autres, par Charaudeau (1992 : 124 et 129) qui parle d'effet de « singularisation » par rapport à l'ensemble des autres individus.

## 2.2. Apposition sur le sujet

Après avoir fait état de tendances dans l'usage nous nous intéresserons aux positions dans lesquelles apparaît l'apposition par rapport au verbe : la position préverbale puis la position postverbale<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Liste fournie par Sandrine Caddéo (thèse en cours)

<sup>6</sup> La position préverbale a pour borne droite le verbe tensé (l'auxiliaire dans le cas de temps composé ou le modal), la position postverbale a également pour borne gauche le verbe tensé.

### 2.2.1. Dislocation et classes de pronoms apposés

Notre corpus de conversation fait apparaître une quasi absence de pronoms sujets non associés à un clitique à l'oral (0,8% sur l'ensemble des suites *Pro+lex* non associées à un clitique contre 37,5% sur l'ensemble des suites *Pro+lex* associées à un clitique sujet) et du décalage qui apparaît entre oral et écrit lorsqu'on observe la dislocation des pronoms sujets (37,5% à l'oral contre 62,4% à l'écrit alors que 99% des suites *Pro+lex* ne sont pas associées à un clitique à l'écrit)<sup>7</sup>. On peut donc affirmer qu'en français parlé de type conversation l'apposition sur un sujet non nominal entraîne la cooccurrence du pronom clitique et du pronom tonique.

Dans la comparaison des fréquences de chaque pronom en position disloquée et non disloquée (exemples oraux et écrits confondus), on constate que seul le pronom *eux* ne rend pas systématique la présence du clitique. Le point central est marqué par le pronom *vous* (pluriel) dont les proportions d'exemples disloqués et non disloqués sont relativement équilibrées.

	moi <sup>8</sup>	toi <sup>8</sup>	vous sg	nous	vous pl.	lui, elle	eux, elles	
[-disloqué]	2,8%	1,4%	2,1%	31,4%	5,7%	20,7%	35,7%	140 (100%)
[+disloqué]	16,4%	8,2%	10,4%	<b>46,7%</b>	<i>6,5%</i>	10,4%	1%	182 (100%)

On peut lier la haute fréquence de *nous*, dans la dislocation, à la nécessité qu'il y a à préciser sa valeur. Le pronom est en effet susceptible d'être repris par *on* ou *nous*, qui permettent des saisies sémantiques différentes. Cette relation entre personne du discours et dislocation n'est pas surprenante : nous avons observé dans une étude précédente que les pronoms toniques *moi* et *toi*, dans la dislocation, entretenaient des relations spécifiques avec le contexte antérieur.

- a. En nombre important dans les dialogues à plusieurs locuteurs, avec des prises de parole récurrentes, ils expriment une sorte de contraste ou d'insistance en visant essentiellement la désignation d'un élément distingué parmi d'autres de son espèce.

(35) **moi** je m'appelle Gérard Estève j'ai seize ans et demi et alors moi je travaille (Lash 33, 11)

<sup>7</sup> La forme des sujets à l'oral dépend du genre de production. Les explications, les discours publics renferment nombre de sujets non disloqués.

<sup>8</sup> Le cas des pronoms *moi* et *toi* est un peu à part puisqu'ils ne fonctionnent pas en sujet direct (bien que nous ayons quelques rares exemples issus de textes littéraires).

Apposition et dislocation : la séquence pronom + lexique + clitique

- b. Dans d'autres cas, disloqués ou non, ils réfèrent aux personnes du discours et donnent l'effet d'un point de vue.

(36) **moi** le poste **je** l'écoute jamais (Pesc 83, 19)

- c. Enfin, il est apparu un *moi je* de l'énonciateur particulièrement courant avec les verbes comme *dire, penser, croire*.

(37) alors **moi je** trouve que l'école c'est bien mais il y a des matières qui sont complètement idiotes (Lash 33, 5)

Les tendances apparues pour la séquence *Pro+lex* « associée » à un sujet permettent donc d'affirmer que, dans certains cas, la présence d'un élément apposé entraîne la dislocation du pronom tonique.

Mais ce constat – cooccurrence de la dislocation et de l'apposition en position sujet – nous conduit à poser les questions suivantes : est-ce une apposition sur le pronom clitique qui appelle le pronom tonique ou bien est-ce l'apposition sur le pronom tonique qui entraîne la « reprise » par un pronom clitique devant le verbe ? Compte tenu que certains pronoms toniques apparaissent dans les exemples avec une apposition et sans dislocation, nous serions tentées d'opter pour la seconde hypothèse. Cependant comme peu de pronoms toniques font de « bons candidats » à la position sujet, nous pouvons opter aussi pour la première hypothèse.

La position des éléments par rapport au verbe recteur semble jouer un rôle important dans les différentes interprétations sémantiques. Le groupe *Pro+lex* « associé » à un clitique sujet apparaît en différentes positions de l'énoncé : position préverbale représentée par *Pro+lex+clit+V* (50,9% d'exemples à l'oral contre 28,6% d'exemples à l'écrit) et position postverbale représentée par *clit+V+Pro+lex* (8,9% d'exemples à l'oral contre 11,4% d'exemples à l'écrit). Notons, pour interpréter ces chiffres, que la suite *Pro+lex* non associée à un clitique sujet représente 0,8% des exemples à l'oral en position préverbale uniquement, contre 94,3% d'exemples à l'écrit alors que 4,8% des exemples écrits sont en position postverbale.

## 2.2.2. Les différentes positions de *Pro+lex*

### a. La position préverbale

La position préverbale est donc la plus représentée (deux fois plus représentée à l'oral qu'à l'écrit) pour l'ensemble des pronoms et c'est celle

où semblent se concentrer les énumérations d'apposés, surtout dans les exemples de l'écrit<sup>9</sup> :

- (38) Il eut un mouvement d'impatience : d'autres s'amusaient, et **lui, prince souverain, maître absolu, qui devait s'amuser plus que personne au monde**, il connaissait l'ennui ! (Stendhal, Chartreuse de Parme)

Sans aller plus avant dans la question de la fonction sémantique de l'apposition dans l'énoncé, nous pouvons avancer que la position frontale est donc une position privilégiée où s'entassent le maximum d'informations<sup>10</sup>.

b. La position postverbale

Les exemples de sujet disloqué après le verbe sont généralement moins fréquents (ils sont cependant plus représentés à l'écrit qu'à l'oral, à l'inverse de ce qui se passe en position frontale). Le groupe *Pro+lex* est très fréquemment à proximité du verbe recteur, soit immédiatement après lui, soit au milieu de la chaîne verbale formée de l'auxiliaire modal et du verbe :

- (39) Il essaya de faire entendre qu'il était recherché, **lui, l'ennemi des prêtres et des rois**, pour avoir conspiré avec M. de Cazotte contre la Constitution et s'être joint, le 10 Août, aux défenseurs des Tuileries. (France, L'Etui de Nacre)
- (40) **Nous** pourrions, **nous, élus de l'Ile-de-France**, vous en parler avec précision mais nous ne vous apprendrions rien, monsieur le ministre, nous le savons bien. (Séances du Sénat, 19970304)

<sup>9</sup> En l'absence de détermination sur l'apposition, il semble que l'ordre des trois éléments soit exclusivement *Pro+lex+clit* ; nous n'avons pas relevé d'exemples d'apposé frontal au pronom du type :

belle sœur de Régine, moi je me sens concernée.

<sup>10</sup> Cette observation semble contraire aux théories de l'information : l'information donnée en position thématique correspond généralement à de l'*information ancienne*, donnée (given) soit par la situation, soit par le contexte (Chafe, 1976 ; Halliday, 1967). En revanche, l'information non thématique est *nouvelle*. L'information donnée est présumée connue de l'interlocuteur par le locuteur, alors que l'information nouvelle est présumée non connue de l'interlocuteur. (Moeschler *et al.*, 1994 : 458)

Pour Wilmet (1997), n'importe quelle phrase est constituée d'une énonciation (expressivité de Guillaume) et d'un énoncé (*expression* de Guillaume, *message* de Goose). Tout énoncé comporte un support (thème) et un apport (rhème). De l'un à l'autre s'instaure un rapport de prédication. Donc quand il y a un SN apposé à un pronom clitique, on peut considérer qu'on est dans le cadre d'une prédication seconde ; le SN apposé est le thème et la suite incluant le pronom clitique est le rhème.

Comme ce sont des doubles marquages d'une fonction syntaxique sujet, il y a une contrainte de proximité assez forte ; l'élément disloqué après le verbe reste le plus proche possible du pronom clitique sujet.

Les constructions avec un pronom tonique disloqué après la construction verbale sont des cas de « prolongement pronominal » : « dans certains emplois, les pronoms toniques **moi**, **toi**, lui entretiennent avec le pronom clitique un lien sémantique étroit : ils lui apportent un développement pertinent pour sa saisie référentielle. » (Blasco, 1998 : 277).

Cette observation reste intéressante pour analyser le rôle sémantique du groupe nominal apposé qui est à un niveau différent du pronom. Quand le pronom tonique et le syntagme nominal apparaissent juxtaposés, un effet sémantique supplémentaire est développé. Le pronom marque un contraste. La partie lexicale, elle, a des effets de sens plus variés, c'est une extension sémantique possible après le pronom tonique, comme si la valeur sémantique du pronom allait en se précisant :

(41) **il** est plein de tchatche **lui Papin** (Argot, 11, 6)

D'ailleurs, seul l'ordre *Pro+lex* est possible. Le pronom tonique ne peut pas venir en prolongement à droite d'un syntagme nominal disloqué<sup>11</sup> avec le sens « lui au moins » :

(42) ? **il** est plein de tchatche **Papin lui**<sup>12</sup>

### 2.3. Apposition sur l'objet

Bien qu'il y ait beaucoup d'exemples d'appositions avec un pronom en position objet, si nous restreignons les observations aux compléments de

---

<sup>11</sup> L'impossibilité de l'exemple nous incite à penser que *lui* à droite ne peut pas être une « précision » de *Papin* comme ce peut être le cas à gauche :

**lui Papin** il est plein de tchatche

**Papin lui** il est plein de tchatche

Il y aurait donc à gauche deux effets de sens possibles : l'un préciserait, l'autre ferait intervenir comme un jugement de valeur, comme s'il permettait d'affirmer autre chose que l'assertion. Seul le premier effet de sens est possible dans la structure apposition et dislocation après le verbe.

<sup>12</sup> L'ensemble du corpus classé sous objet (ce qui intègre les compléments de valence et de rection du verbe et associés représente à peu près 120 exemples).

valence<sup>13</sup>, nous nous retrouvons avec très peu d'exemples. Nous avons appelé « datifs » les éléments de valence verbale prépositionnelle :

- (43) mai juin quarante il y a eu l'armistice Pétain qui a signé l'armistice avec les Allemands et les première chose qu'on **nous** a fait **à nous autres petits juifs** c'était de nous renvoyer de l'école française (Levy, 6-11)

et « accusatifs » les éléments de valence non prépositionnelle :

- (44) Et **elle, Mme Arnoux**, comment **la** revoir, maintenant ? (Flaubert, L'Education Sentimentale)

Pour les datifs, 16% des exemples *Pro+lex* à l'oral et 84% à l'écrit sont associés à un clitique alors que 100% des exemples de l'écrit ne sont jamais associés à un clitique.

Pour les accusatifs, 25% des exemples à l'oral et 75% à l'écrit sont associés à un clitique alors que nous n'avons pas trouvé d'exemple à l'écrit dans lesquels *Pro+lex* n'est pas associé à un clitique.

La proportion d'exemples avec *Pro+lex* associé à un clitique objet est donc inférieure à celle des sujets. Les exemples où *Pro+lex* est associé à un clitique datif sont dominants (il y en a deux fois plus) :

### 2.3.1. Positions du groupe *Pro+lex*

#### a. Position postverbale

En ce qui concerne les cas de datifs, il semble que le phénomène de dislocation soit en relation avec le type de valence prépositionnelle. Il y a, par exemple, une grande majorité de dislocations de type *lui ... à lui+lex* ; quelquefois, la distance entre le pronom clitique complément et la séquence *Pro+lex* est longue :

- (45) Pour le discréditer, certains ont été jusqu'à **lui** reprocher une fictive collaboration avec la Stasi - **à lui, le dissident du régime des Ulbricht et Honecker** ! (Monde Diplomatique 9510 :14 ;15)

Curieusement, toutes les positions objets prépositionnels, attestées avec dislocation, ne sont pas représentées dans les cas où le pronom a un apposé<sup>14</sup> :

---

<sup>13</sup> La valence verbale est « constituée par la sous-partie des éléments régis qui caractérisent le sens et la construction minimale du verbe » (Blanche-Benveniste *et al.*, 1991 : 292)



Apposition et dislocation : la séquence pronom + lexique + clitique

- la valence de type *y ... à ça* :
  - (46) L1 il y a une faune hein là bas à Marseille hein
  - L4 ouais c'est encore pire
  - L1 c'est terrible hein
  - L2 vous y tenez hé à **votre faune** (Courre 30, 14)
- la valence de type *en ... de lui* :
  - (47) il **en** avait peur **de cette maîtresse** (Salavert 34, 35)
- la valence de type *en ... de ça* :
  - (48) et sinon comment ça se passe la vie des prisons ils **en** parlent **de ça** (Armand 11, 7)

La question se pose même de savoir si les valences non représentées sont possibles avec le groupe *Pro+lex*. Si tel n'est pas le cas, il faudrait conclure que la présence du groupe nominal apposé bloque certaines réalisations réactionnelles.

Les dislocations à droite de ce type représentent les cas de doubles marquages les plus représentatifs. Il y a toujours la préposition et ce type de complément est toujours disloqué à droite. Le pronom est une reprise syntaxique du clitique et la réalisation « sémantique » du clitique ; il y a coréférence totale. Il semblerait qu'aucune information sémantique supplémentaire (sous la forme d'une apposition) ne soit possible. On ne peut pas aller plus loin dans le développement paradigmatique de la fonction syntaxique occupée par le pronom clitique. Mais ce serait différent pour les compléments non prépositionnels et il faudrait pouvoir comprendre pourquoi les exemples existent exclusivement avec les compléments de type *lui ... à lui*.

Dans la suite *Pro+lex*, les dépendances syntaxiques et sémantiques entre les éléments s'organisent de façon remarquable. Les pronoms peuvent fonctionner seuls dans la position syntaxique étudiée mais dès qu'il y a le groupe nominal apposé, ceux de première et deuxième personnes (singulier et pluriel) appellent le pronom tonique disloqué :

- (49) c'est un copain qui **me** l'avait prêtée à **moi** (Melka 7, 1)
- (50) Ce n'est plus même un corps si l'on veut bien **me** permettre de poursuivre aussi loin que possible l'image de ce qu'elle **me** produit à

---

<sup>14</sup> Il nous paraît nécessaire, pour notre argumentation, de fabriquer les exemples que nous n'avons pas rencontrés. Cependant nous ne porterons pas de jugement sur leur degré d'acceptabilité.

**moi, l'auteur, à moi qui la vois ; ( ... )** (Gobineau, Mademoiselle Imois)

On retrouve ici la règle selon laquelle la dislocation déterminée n'est pas possible sur un pronom clitique. Ajoutons que dans la zone postverbale, cette interdiction s'étend jusqu'aux appositions non déterminées<sup>15</sup>.

Pour montrer l'obligation d'avoir la séquence « *me à moi + lexique* », il convient de distinguer deux questions : tout d'abord la question de la préposition et ensuite la question de la présence obligatoire du semi-lexical. Pour ce qui est de la préposition, il est rare de rencontrer :

(51) ce qu'elle **me** produit, *moi*

et impossible de rencontrer :

(52) ce qu'elle **me** produit, *l'auteur*

Seul l'exemple suivant fait exception dans notre corpus :

(53) nous avons euh signé un accord avec une organisation de bijoutiers qui s'appelait Codhor euh qui était un peu euh une coopérative d'achat + donc ça nous permettait d'une part ça nous permettait **nous les Delvin** da- de de de connaître donc autre chose que la bijouterie de notre de notre de notre village et surtout de notre de notre secteur enfin des Bouches-du-Rhône si vous voulez (Barrard, 12, 13-16, 13, 1-2)

Ce genre de dislocation à droite, sans préposition, est assez exceptionnel en français parlé. En tout cas, cela n'est possible qu'avec un pronom tonique. Ce n'est pas un double marquage, le statut « associé »<sup>16</sup> du pronom semble attribuer à la séquence *Pro + apposition* une valeur sémantique différente que celle définie précédemment :

(a) ça nous permettait nous **les Delvin**

(b) ça nous permettait à nous **les Delvin**

---

<sup>15</sup> Mais encore une fois il est difficile d'affirmer que c'est l'apposition sur un clitique qui entraîne la dislocation. En effet nous n'avons pas d'exemple pour confirmer cette hypothèse, de type :

Ce n'est plus même un corps si l'on veut bien me permettre de poursuivre aussi loin que possible l'image de ce qu'elle produit à **moi l'auteur**

ce n'est plus même un corps si l'on veut bien me permettre de poursuivre aussi loin que possible l'image de ce qu'elle produit à **moi auteur**

<sup>16</sup> Terme utilisé dans l'Approche Pronominale (Blanche-Benveniste *et al.*, 1987) pour désigner des éléments qui ressemblent à des compléments du verbe sans avoir les propriétés d'un élément construit.

Apposition et dislocation : la séquence pronom + lexique + clitique

L'exemple (b) illustrerait un cas de spécificateur sémantique dans le prolongement du pronom clitique (*cf.* ce que nous avons déjà avancé pour les sujets de type *il lui N*). Cette interprétation conduirait à dire que la séquence *Pro + apposition* ne forme qu'un seul constituant dans la fonction complément prépositionnel. Dans l'exemple (a), l'impression première est celle de deux constituants mis en liste, comme une énumération du même référent ; énumération qui pourrait être prolongée par d'autres éléments. Ce n'est là qu'une intuition qui mériterait d'être développée.

Pour ce qui est de la présence obligatoire du semi-lexical, on ne peut pas envisager non plus :

(54) \*ce qu'elle **me** produit, **à l'auteur**

Parce que, pour faire porter un syntagme nominal forcément de 3<sup>ème</sup> personne, sur un pronom non complexe de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> personne, il faut faire appel à un élément qui fait l'intermédiaire entre certains pronoms et le lexique et qui de ce fait porte bien son nom de semi-lexical.

La dislocation est possible avec une 3<sup>ème</sup> personne au singulier ou au pluriel :

(55) Bien sûr qu'il aurait pu lui foutre une tarte qui **lui** aurait fait sauter deux ou trois dents, **à la mouffette**, mais qu'auraient dit ses admirateurs? (Queneau, Zazie dans le métro, Folio p. 99)

(56) oui les militaires **leur** disaient ça **aux fatmas** (VOLTZ 7, 12)

Ça paraît plus difficile avec un pronom complexe comme *nous, vous* :

(57) ce qu'elle **nous** produit, **aux auteurs**<sup>17</sup>

Il semblerait que l'on trouve plutôt l'apposition que la dislocation dans ces cas-là :

(58) Depuis des années on **nous** demande, **salariés du privé comme du public**, d'accepter de nouveaux prélèvements, de réduire notre pouvoir d'achat, et même d'être moins malades ... (Circulaire syndicale, appel aux grèves, juin 1996)

Pour la personne trois, le pronom *à lui* semble indispensable dès que le nom apposé est à déterminant zéro ou avec un indéfini :

(59) Et cela **lui** permet, **à lui, jeune ministre de trente-cinq ans**, d'être assis sans ridicule, sans que nous nous révoltions, à la droite d'un de nos maîtres qui a plus de soixante-dix ans et qui seulement à cet âge est mis à sa place, au premier rang. (Renard, Journal)

<sup>17</sup> Nous n'avons aucun exemple attesté de ce type dans notre corpus.

(60) ? Et cela lui permet, jeune ministre de trente-cinq ans, d'être assis sans ridicule

(61) ? Et cela lui permet, un jeune ministre de trente-cinq ans, d'être assis sans ridicule

La position à droite de la construction verbale identifiée comme double marquage, a des caractéristiques sémantiques et syntaxiques définies ; c'est une position syntagmatique qui, selon le caractère +/- complexe du pronom clitique, doit être remplie en cas d'apposition. Si elle n'est pas remplie alors les exemples sont inacceptables.

Nous avons déjà observé qu'apposition et dislocation étaient complémentaires dans les prolongements du type *me ... à moi en personne à moi même* etc. Dans ce type de structures, la séquence *clitique+pronom tonique* est systématique ; le pronom tonique n'apparaîtrait jamais seul dans la construction. Dans ces exemples, le pronom tonique a donc une fonction de prolongement pronominal ; la séquence *Pro + apposition* est comme un spécificateur sémantique. Plusieurs éléments en français agissent comme des éléments marqueurs du prolongement qui entraînent la dislocation et contribuent à identifier ce phénomène : les quantifieurs flottants, les pronoms indéfinis, les modalités et enfin les appositions.

(62) je te dis à toi l'étudiant qui écoute + tu as pas intérêt de me piquer mes idées (Bonetto 1, 8)

L'apposition sur un pronom clitique en zone postverbale est donc difficile ; pour la position objet, les traits syntactico-sémantiques des pronoms clitiques et le caractère  $\pm$  déterminé du syntagme apposé interviennent dans l'apparition simultanée de l'apposition et de la dislocation.

Le syntagme apposé s'inscrit dans le prolongement sémantique du semi-lexical. Pour essayer de creuser cette question, il faut tenir compte à la fois de la position du groupe *Pro+lex* par rapport au verbe, de la détermination du nom apposé et de la présence ou de l'absence de la préposition.

#### b. Position préverbale

En position préverbale, la proportion de double marquage de compléments de type datif avec apposition est faible (aucun exemple à l'oral, deux exemples à l'écrit avec préposition) :

(63) A vous, vendeurs de biens immobiliers, qui nous confiez votre bien en exclusivité, nous vous offrons : son estimation gratuite, son mesurage obligatoire "Loi Carrez" gratuit, un suivi permanent de

Apposition et dislocation : la séquence pronom + lexique + clitique

votre bien, votre déménagement gratuit. Avec nos meilleurs voeux.  
(Caddéo, Encart publicitaire)

Comme c'était déjà le cas pour les dislocations sans apposition, le pronom tonique disloqué ne porte en général pas de préposition. Notons cependant que nous n'avons relevé que 4 exemples avec apposition du type :

(64) Mais **eux, les pauvres petits**, quel courage il **leur** fallait pour demeurer impassibles ! (Daudet, Souvenirs d'un Homme de Lettres)

Le pronom tonique, quand il n'est pas accompagné d'une préposition – qui lui donne une fonction syntaxique identifiable –, est associé au clitique dans le sens où il n'est pas la réalisation lexicale de la fonction syntaxique occupée par ce clitique. Avec un élément apposé, il y a comme un entassement de plusieurs éléments qui interviennent plus au niveau du discours que de la construction verbale.

Le peu d'exemples relevés pour ce type ne permet pas de dégager des propriétés sûres mais il semblerait que lorsque le groupe *Pro+lex* est en position préverbale ou qu'il dépend d'un objet prépositionnel du verbe, le pronom est associé à un clitique.

La fonction accusatif ne représente que la moitié des compléments recensés ; elle entraîne aussi la dislocation en cas d'apposition.

(65) ils ont pas de remplaçantes pourquoi parce qu'ils les font travailler tous les dimanches + et qu'ils manquent de personnel parce que **elles les filles** ça les intéresse pas de travailler le dimanche (Bus, 12, 4)

### 3. Apposition, dislocation et ordre des mots

Jusque-là, nous nous sommes intéressées à la distribution des SN apposés à un pronom tonique lorsqu'ils apparaissent à la suite l'un de l'autre. Nous aimerions montrer ici que lorsqu'il y a cooccurrence d'une dislocation et d'une apposition, l'ordre d'apparition des trois éléments concernés : pronom tonique, pronom clitique et syntagme nominal joue un rôle fondamental dans la reconnaissance de l'élément apposé.

Nous avons montré qu'en position sujet, la présence ou l'absence du pronom n'est pas une donnée secondaire. Sans pronom, le groupe nominal déterminé ne peut pas fonctionner comme un apposé en position préverbale. L'analyse dépendra d'autres facteurs : la présence ou l'absence du clitique sujet et le type de déterminant du nom. Lorsqu'il est disloqué, le nom est combinable avec tous les déterminants sauf le déterminant zéro. Le

statut de ØSN dépend de sa position par rapport au verbe recteur et de la présence du pronom.

Ainsi si l'élément nominal est à déterminant zéro, il sera apposé à un pronom clitique à condition que ce dernier n'entretienne pas de relation de double marquage avec un pronom tonique (66), auquel cas, quelle que soit sa place, le syntagme nominal est apposé au pronom tonique (67 et 68) :

- (66) **Auteur-compositeur**, il sait mieux que quiconque exprimer la douleur et le plaisir. (Le Monde, 31, 10) (apposition sur le clitique)
- (67) **Porte-parole du président lui il** explique la stratégie industrielle (ex. non attesté) (apposition sur le semi-lexical ou sur la séquence « lui il »)
- (68) pourquoi **lui Français il** aurait pas besoin d'un dico (Caddéo, Adulte, conversation) (apposition sur le semi-lexical)

Si le syntagme apposé est déterminé, et que le clitique n'entretient pas déjà de relation de double marquage avec un semi-lexical, il s'agit d'une dislocation et du double marquage de la fonction sujet. Mais si le semi-lexical est présent et qu'il est postposé au nom, c'est lui qui devient élément apposé et le nom se retrouve en double marquage avec le clitique :

- (69) **les petits ils** voient de la violence elle est présente dans tout (Biancheri 20, 16) (dislocation)
- (70) **mon père lui** eh bien **il** était une sorte de placier représentant euh il allait dans les petits bleds environnants livrer du sucre cassé à dos de cheval (Levy, 8-11) (dislocation de *mon N* ; *lui* est apposé)

Dès lors que l'élément semi-lexical le précède, le syntagme nominal acquiert le statut d'apposé au semi-lexical.

- (71) Quand Latude, le carcan au cou, la chaîne au ventre, pourrissait vivant au fond de cette prison par ordre de ce roi dont la statue dominait Paris, qui lui eût dit que cette prison tomberait, que cette statue tomberait, qu'il sortirait du sépulcre et que la monarchie y entrerait, que **lui, le prisonnier**, il serait le maître de cette main de bronze qui avait signé son écrou, et que de ce roi de boue il ne resterait que ce bras d'airain ! (Hugo, Quatre-vingt treize) (*le prisonnier* est apposé à *lui*)

On peut donc avancer que lorsqu'il y a cooccurrence de trois éléments : lexique, élément semi-lexical et pronom clitique en zone préverbale, si le SN n'est pas déterminé, quelle que soit sa place avant ou après l'élément semi-lexical il aura toujours le statut d'apposé à l'élément semi-lexical. En revanche, si le SN est déterminé c'est l'élément du milieu (SN ou semi-lexique le plus proche du pronom clitique) qui sera apposé. On peut donc parler d'une contrainte d'ordre d'apparition des éléments.

En résumé :

1. Suite  $\emptyset SN + lui + il$

Lex.	Pro.	Clit.	
$\emptyset N$		il	$\emptyset N$ apposé à <i>il</i>
$\emptyset N$	lui	il	$\emptyset N$ apposé à <i>lui il</i> (dislocation <i>lui il</i> )

2. Suite *lui* +  $\emptyset SN + il$

Pro.	Lex.	Clit.	
lui	$\emptyset N$	il	$\emptyset SN$ apposé à <i>lui</i> (dislocation <i>lui il</i> )

3. Suite *le SN* + *lui* + *il*

Lex.	Pro.	Clit.	
le N		il	Dislocation
le N	lui	il	<i>lui</i> apposé à <i>le N</i> (dislocation <i>le N il</i> )

4. Suite *+lui* + *le SN* + *il*

Pro.	Lex.	Clit.	
lui	le N	il	<i>le SN</i> apposé à <i>lui</i> (dislocation <i>lui il</i> )

#### 4. Conclusion

La confrontation de la dislocation et de l'apposition, et la mise à jour de certaines caractéristiques lorsqu'elles sont cooccurrentes dans la même construction verbale permettent d'apporter quelques éléments nouveaux.

Pour ce qui est des tendances, notre corpus révèle que le nombre d'appositions avec dislocation en position préverbale est supérieur au nombre d'appositions avec dislocation en position postverbale : ces résultats confirment ceux observés pour les dislocations.

Il semblerait que les appositions sur un sujet non nominal ne soient pas en usage dans le français de conversation, qui privilégie l'apposition avec dislocation – hormis peut-être avec le pronom *eux*. D'ailleurs, la distribution diffère selon le type de pronom : les pronoms déictiques appellent plus la dislocation que les pronoms anaphoriques.

Enfin, une fois de plus, nous avons constaté un décalage important entre l'oral et l'écrit, que ce soit pour les positions étudiées – préverbale, postverbale – ou encore pour les observations faites relatives aux fonctions syntaxiques.

L'analyse des critères définitoires ou descriptifs et les contraintes distributionnelles mises à jour justifient le refus d'une analyse globale et

conduisent à attribuer aux deux constructions, dans certains cas, un caractère complémentaire. Tout d'abord, la prise en compte des catégories grammaticales est nécessaire pour décrire et différencier les deux constructions. Curieusement, toutes les fonctions compléments disloqués n'acceptent pas l'apposition ; cela se réduit à *me ... moi* et *lui ... à lui* et les effets de sens semblent varier selon que segment apposé est prépositionnel ou non. L'on peut alors se demander s'il n'y aurait pas incompatibilité entre l'ensemble des rections les plus représentatives de la relation de double marquage et l'apposition. Incompatibilité qui relèverait du rapport entre syntaxe et sémantique, comme si certains doubles marquages parce qu'ils sont une reprise syntaxique et coréférentielle du pronom tonique n'autorisaient aucune extension sémantique à droite, aucune précision au-delà du pronom disloqué.

De manière générale, dans la position postverbale, le prolongement sémantique paraît plus contraint alors que la position préverbale se prête très bien à l'entassement d'éléments apposés avec dislocation.

Enfin, dans certains cas, le semi-lexical porte bien son nom, puisqu'il fait l'intermédiaire entre certains pronoms clitiques et le lexique. Dislocation et apposition acquièrent un caractère complémentaire selon les traits syntactico-sémantiques du clitique.

Quand il y a cooccurrence de trois éléments dans une construction verbale : pronom clitique, pronom tonique et lexique, des contraintes distributionnelles obligent à trancher entre une analyse par dislocation et une analyse par apposition. L'ordre d'apparition des éléments et le caractère plus ou moins déterminé du syntagme nominal jouent un rôle fondamental dans la reconnaissance de l'élément apposé.

Il y aurait enfin beaucoup à dire aussi sur ce que révèle l'analyse des appositions « non contiguës » car, nous pensons que, contrairement à ce que signifie le terme, l'apposition peut concerner aussi des éléments éloignés l'un de l'autre.

## Références

- Bally, C. (1944). *Linguistique générale et Linguistique française*, Berne : Francke, S.A.  
Blanche-Benveniste, C., Deulofeu, J., Stéphanini, J., & van den Eynde K. (1987a). *Pronom et syntaxe. L'approche pronominale et son application en français*. Paris : SELAF.  
Blanche-Benveniste, C. (1987b). Le pronom *on* : propositions pour une analyse. *Mélanges offerts à Maurice MOLHO, III*, (pp.15-30). Paris : Les Cahiers de Fontenay.



Apposition et dislocation : la séquence pronom + lexique + clitique

- Blanche-Benveniste, C. (1991). *Le français parlé. Etudes grammaticales*. Paris : C.N.R.S.
- Blasco, M. (1998). La séquence clitique + pronom tonique en français : un cas de prolongement pronominal. In Bilger, M., van den Eynde, K., & Gadet, F. *Analyse linguistique et approches de l'oral - Recueil d'études offert en hommage à Claire Blanche-Benveniste* (pp. 277-285). Monographies publiées par le Centre international de dialectologie générale (Louvain). Louvain-Paris : Peeters.
- Blasco-Dulbecco, M. (1999). *Les dislocations en français contemporain, Etude syntaxique*. Collection « Les français parlés ». Paris : Champion.
- Caddéo, S. (2000). *L'apposition détachée : description syntaxique de l'apposition nominale détachée dans divers registres de la langue parlée et de l'écrit en français contemporain*. Thèse de doctorat. Aix-en-Provence : Université de Provence.
- Charaudeau, P. (1992). *Grammaire du sens et de l'expression*. Paris : Hachette.
- Combettes, B. (1998). Les constructions détachées en français. Paris : Ophrys.
- Damourette, J., & Pichon, E. (1911-1950). *Essai de grammaire de la langue française, Des mots à la pensée*, 7 vol. Paris : D'Artrey (2<sup>ème</sup> éd. 1968).
- Dupont, N. (1985). *Linguistique du détachement en français*. Berne: Peter Lang.
- Forsgren, M. (1988). Apposition adnominale : déterminants et ordre des constituants. *Travaux de linguistique française*, 17, 137-157.
- Grevisse, M & Goosse, M. (1988). *Le Bon Usage*. Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Riegel, M., Pellat, J.-C., & Rioul, R. (1994). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- Tesnière, L. (1959). *Éléments de syntaxe structurale*, Paris : Klincksieck.
- Wilmet, M. (1996). L'apposition : une fonction à réestimer. In Kleiber, G., & Riegel, M. (Eds.), *Études de linguistique française médiévale et générales offertes à Robert Martin* (pp. 413-422). Louvain-La-Neuve : Duculot.